

AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION de l'image/de la voix D'UN MINEUR

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1. Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) :

Séance d'initiation à l'aisance aquatique dans un bassin mobile pour des enfants dans le cadre du dispositif Carava'Nage du 17 au 28 août 2026 à LAMPERTHEIM (67450).

Titre de l'œuvre, si applicable (provisoire ou définitif) : La Carava'Nage au service de l'aisance aquatique

2. Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
En ligne	10 ans	Internet (monde entier)
Projection collective	10 ans	Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés. Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. Usages de communication externe de l'institution.
Autre : photos	10 ans	Article de presse Supports de communication de l'Eurométropole de Strasbourg Supports de communication de la Commune de Lampertheim

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la Commune de Lampertheim s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image et de la voix du mineur ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos et aux enregistrements concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Elle est délivrée en trois exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'organisateur du projet (Eurométropole de Strasbourg) et le troisième par la Commune de Lampertheim.

Je/nous soussigné(e)(s) : /

Représentant(s) légal/légaux de la personne désignée en tête de la présente, confirme/confirmons mon/notre consentement.

Fait à : Le :

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

* Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, loi informatique et libertés (LIL), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des traitements, d'effacement, de portabilité, de retrait de votre consentement et de réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Délégation à la Protection des Données (DPD) à l'adresse suivante :

- Soit par courrier postal à Délégation à la protection des données, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex
- Soit par mail à l'adresse dpo@strasbourg.eu

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.